Quarantième année. — N° 145. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 24 Juin 1881.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel., 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Aux AR. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
23 Juin 1881.

Bulletin politique.

La loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire va revenir en seconde lecture devant le Sénat. Indiquons brièvement quelle est aujourd'hui, après les changements introduits lors de la première délibération, l'économie générale du projet.

Deux succès réels, dont l'importance ne doit être ni méconnue, ni exagérée, ont été remportés par nos amis de la droite.

En premier lieu, M. Lucien Brun a su obtenir, par son énergique et éloquente intervention, le remaniement de l'article 2. Le texte présenté par la commission n'autorisait les ministres des cultes à pénétrer dans l'intérieur des écoles, pour y donner l'instruction religieuse, que si la localité était dépourvue d'édifices religieux convenables ; et encore l'accès de l'école ne leur était-il ouvert, même dans cette hypothèse, que les dimanches et jours de vacances seulement.

A ces dispositions empreintes d'un esprit d'intolérance étroit et haineux, M. Lucien Brun a fait substituer la rédaction suivante :

« Sur la demande des parents, les ministres des cultes, leurs délégués agréés par » le conseil départemental, les instituteurs » quand ils y consentiront, pourront donner l'instruction religieuse dans les locaux » scolaires, en dehors des heures de classe, » en se conformant au règlement d'ordre » intérieur, qui sera dressé par le conseil » départemental. »

On voit l'amélioration réalisée ; mais on voit aussi, malheureusement, les restrictions qui subsistent, et dont M. Lucien Brun, d'ailleurs, se rend mieux compte que personne. Les instituteurs, aux termes de l'amendement, pourront suppléer eux-mêmes le prêtre, *s'ils y consentent*. Suppose-t-on que leurs supérieurs hiérarchiques, animés des sentiments dont ils donnent chaque jour des preuves nouvelles, les pousseront à y consentir ?

Ce n'est pas tout : les personnes préposées à l'enseignement religieux devront se conformer aux règlements dressés par les conseils départementaux. Pouvons-nous espérer que ces conseils, recrutés et composés comme ils le sont actuellement, prendront à cœur de faciliter cet enseignement ?

Sur l'article 16, un autre amendement, proposé par l'honorable M. Paris, a été adopté : il a eu pour effet d'atténuer cette disposition, une des plus monstrueuses assurément du projet.

L'article 16 primitif, on s'en souvient, portait que les enfants instruits dans leurs familles seraient, de six à treize ans, astreints à des examens annuels. Cette prescription vexatoire et odieuse a disparu. Mais, en pratique, les résultats de ce vote, qui fait honneur au bon sens du Sénat, seront forcément limités à une infime minorité, nous voulons dire aux parents qui sont en situation d'instruire leurs enfants, soit par eux-mêmes, soit par des précepteurs.

Sur tous les autres points, la commission et le gouvernement ont eu gain de cause. Or, parmi les autres points, plusieurs sont à signaler qui rendent le projet, en dépit de quelques adoucissements, digne de toute la réprobation des catholiques et des vrais amis de la liberté.

C'est d'abord l'article 1er concernant la *laïcisation du programme*. L'instruction « morale et civique » figure en tête des matières obligatoires ; l'instruction religieuse est exclue. Ce qui apparaît clairement ici, c'est la tendance anti-chrétienne du législateur ; mais ce qui est profondément obscur, — et le mal se trouve encore aggravé par là, — c'est le sens de l'expression dont il se sert : instruction morale.

Que sera-t-elle cette instruction ? Simplement *neutre*, d'après les uns ; franchement hostile, d'après les autres. L'interprétation donnée à ce sujet par M. Jules Ferry est en contradiction absolue avec celle de M. Tolain. Qui devons-nous croire ?

Puis l'article 4 déclare « obligatoire » l'enseignement primaire, c'est-à-dire l'école publique dans la plupart des cas.

De ces écoles publiques, on chasse les maîtres congréganistes ; on y installe, aux lieu et place de la morale religieuse, la morale de l'Etat ; simultanément, on déclare à l'enseignement libre une guerre aussi acharnée qu'inique et arbitraire ; et c'est en de telles conditions, c'est à un pareil moment qu'on décrète l'obligation ! Tyrannie révoltante et sacrilège, contre laquelle nous ne cesserons pas d'élever nos protestations indignées !

Enfin, — nous n'indiquons que les traits généraux, — la loi contient encore, dans sa teneur actuelle, un article 5 qui charge du soin de veiller à son exécution des commissions scolaires, dont la composition appartient tout entière aux conseils municipaux et à l'administration elle-même. Ces commissions, qui pourront ne pas comprendre un seul intéressé, surveilleront l'assiduité des élèves, relèveront les infractions, infligeront des réprimandes aux parents ; et l'on sait qu'après deux ou trois réprimandes de ce genre, c'est l'amende, et c'est la prison.

Un sénateur de droite demandait qu'au moins les membres de ces commissions fussent élus par les pères de famille eux-mêmes ; l'amendement a été rejeté.

Telle est encore cette *loi de malheur*, après les votes qui l'auraient « démantibulée », suivant M. Ranc. Il en reste des morceaux qui sont assez détestables pour que nous devions continuer, fût-ce même sans espoir, à la combattre sans relâche.

Chronique générale.

L'agitation sanglante dont la ville de Marseille a été le théâtre pendant quatre jours paraît n'avoir pas continué mardi. L'apaisement toutefois n'est pas encore complètement assuré ; l'*Agence Havas* télégraphiait mardi soir :

« On signale encore une légère agitation sur quelques points.

» Par mesure de précaution, les mêmes dispositions qu'hier sont prises pour la soirée. Les troupes occuperont la voie publique.

» Les cafés et débits de boissons seront fermés à neuf heures, à l'exception de l'Alcazar et du Palais de Cristal autorisés à rester ouverts.

» Depuis une heure après midi, une compagnie du 50e de ligne surveille le cours Bulzunce. »

L'enterrement des victimes devait avoir lieu mardi ; il a été ajourné pour que le parquet puisse procéder aux informations.

*
* *

Les *Tablettes* croient savoir que l'accord est fait, entre les députés opportunistes et les Grévystes, pour enlever à M. Albert Grévy la direction des affaires d'Algérie. Il serait remplacé par un général, qui conserverait le titre de gouverneur civil jusqu'à ce que les Chambres aient adopté une nouvelle loi.

*
* *

L'HOMME D'ÉPINAL.

M. Jules Ferry vient de célébrer à Epinal, pays des images coloriées, le prétendu triomphe de la République modérée contre la République radicale.

La vérité est que M. le président du conseil a chanté la victoire des Vosgiens et des Jurassiens contre les Cahortais ; que, sans en avoir l'air, il a voulu démontrer la supériorité des hommes de l'Est sur les hommes du Midi ; qu'il a fait l'éloge de sa propre sagesse, en condamnant les imprudences et les ambitions de M. Gambetta ; qu'il a mis au pinacle l'honorable M. Grévy en trépignant moralement sur le corps du chef de l'opportunisme.

Un journal désemparé et qui cherche un acheteur, la *France*, s'est écrié : « Un homme d'Etat nous est né. »

Nous ne savons pas le prix que M. Jules Ferry payera cette bonne parole, mais nous

---

36

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(*Suite.*)

La fenêtre était ouverte, j'entendis le bruit d'une altercation.

L'homme avait un langage impérieux, cassant, il y avait dans sa voix de la menace et de la fureur ; on devinait qu'il s'attribuait le droit d'imposer sa volonté.

Mme Félicie n'avait pas l'attitude de la soumission, son accent était irrité, amer et railleur ; toutefois je sentais qu'elle ne se croyait pas absolument autorisée à repousser son interrogatoire, à se mettre en état de révolte ouverte avec lui.

Quand il sortit, j'eus tout le loisir de l'examiner.

Il était encore jeune et mis avec une grande recherche ; à son doigt brillait un diamant qui avait dû coûter très-cher ; sa figure ne manquait pas de distinction, mais était dure et hautaine, je la trouvai méchante.

La volonté de cet homme devait peser d'un poids bien lourd sur ceux qui étaient obligés de la subir.

En le regardant s'éloigner le long de la falaise, je ne pus me défendre du désir qu'il fît un faux pas et se brisât contre les rochers.

Je restai longtemps à la même place, en proie à d'amères pensées.

Mme Félicie vint de mon côté ; elle marchait à pas lents, et je pus quelques instants l'observer sans qu'elle me vît ; elle était d'une pâleur extrême, et des sentiments tumultueux se lisaient sur sa figure mobile et contractée.

Quand elle m'aperçut, elle se dirigea vers moi.

— Mon pauvre monsieur Paul, me dit-elle, nos beaux jours sont passés : adieu paniers, vendanges sont faites. Je croyais pouvoir jouir de ma liberté, on vient de me rappeler durement que c'était une illusion.

— Si cet homme vous est odieux, lui dis-je timidement, pourquoi ne le renvoyez-vous pas ?

Elle haussa légèrement les épaules.

— Pourquoi ? Est-ce que je le puis ? Dépend-il de moi de me soustraire aux conséquences du passé ? si c'était à recommencer... mais il n'est plus temps. Qui me débarrassera de cet homme ?

Elle répéta ces derniers mots comme se parlant à elle-même et avec une indicible expression de haine.

Je fus tenté de répondre : moi. Je m'arrêtai, mais les paroles de Mme Félicie ne tombèrent pas à terre, je devais m'en souvenir pour mon malheur.

J'eus plusieurs fois occasion de rencontrer M. Ferdinand aux abords de la villa, et chaque fois j'éprouvai un redoublement de sourde colère ; je ne lui pardonnais pas le trouble qu'il apportait dans l'existence de l'objet de mon culte, le mélange d'effroi et de haine qu'il lui inspirait.

Il ne paraissait pas faire attention à moi, mais un jour que je me tenais à quelque distance de la porte, debout, suivant d'un regard vague les goëlands qui rasaient la surface des flots, il dit à Mme Félicie qui marchait silencieuse à ses côtés :

— Ce jeune homme est à votre service ?

— Oui.

— Vous plairait-il que nous fassions ensemble une promenade en mer ?

Elle refusa.

— En ce cas, reprit-il, j'irai seul avec lui, je veux visiter la Roche-aux-Moines.

C'était un îlot recailleux où, d'après la tradition, quelques moines s'étaient autrefois fixés.

J'étais disposé à repousser la proposition, mais, sur un signe de Mme Félicie, j'obéis.

Toutefois, au moment de détacher l'amarre du canot, je fis observer à M. Ferdinand que le temps n'était pas sûr et je lui montrai à l'horizon des nuages de mauvais augure ; il m'imposa silence d'un geste impérieux et sauta dans l'embarcation.

Quelques instants après, nous arrivions à l'embouchure de la rivière et entrions dans l'Océan.

Je ramais silencieusement ; lui, assis à l'arrière, fumait son cigare et ne paraissait pas faire attention à moi, mais ses sentiments haineux se trahissaient par les regards et par les mouvements nerveux de ses doigts qui tordaient sa moustache.

Lorsque nous arrivâmes à l'île aux Moines, il descendit seul ; je l'observai pendant qu'il l'arpentait d'un pas agité ; sa physionomie était farouche, de sa canne il fouettait les herbes sèches qui poussaient sur ce sol aride ; il me regardait alternativement moi et Mme Félicie que nous apercevions de loin debout sur la falaise.

Il ne tarda pas à remonter dans le canot et m'ordonna de regagner la terre ferme.

A peine eus-je donné quelques coups de rames qu'il me dit à brûle-pourpoint :

— Il y a de l'argent à gagner, cela vous va-t-il ?

Je ne répondis pas et fixai mes regards sur lui.

— Il s'agirait, reprit-il, de me rendre un compte fidèle de ce qui s'est passé à la villa, puisque vous y avez été admis, je paierai bien.

— Vous vous adressez mal, répondis-je tout rouge d'indignation, je ne mange pas de ce pain-là.

Il ricana méchamment, et d'une voix qui trahissait une sourde colère :

— Très-bien, maître rustaud, je vois bien qu'on ne m'avait pas trompé ; que vous ayez osé prendre vis-à-vis d'elle le rôle de chevalier et élever votre ambition jusqu'à elle, c'est à pouffer de rire ; mais qu'elle soit descendue jusqu'à vous, c'est infâme.

— Vous mentez, lui dis-je, vous êtes un calomniateur.

constatons qu'elle n'a pas trouvé beaucoup d'écho dans le camp républicain.

Sauf les deux ou trois feuilles qui se sont données à ce qu'on appelle, depuis deux mois, la politique Ferry-élyséenne, les déclarations de l'homme d'Epinal sont fort peu goûtées.

Les radicaux l'accusent, avec assez de raison, de renier ses premières amours; et les opportunistes lui font remarquer qu'il s'engage dans un rôle un peu trop lourd pour des épaules aussi maigres que les siennes.

Quoi qu'il en soit, nous devons faire ressortir le point important de cette démonstration gouvernementale :

C'est que M. Ferry, se croyant un homme d'Etat, vient de s'associer sérieusement à M. Grévy pour combattre le Gambettisme.

La déclaration de guerre est faite; la séparation est consommée.

Que sortira-t-il de là?

Nous avons peine à croire que l'homme d'Epinal réussisse à *tomber* l'homme de Cahors.

***

LA STATUE DE M. THIERS.

Nous lisons dans le « Courrier de Paris » de l'*Union de l'Ouest*:

« Les nihilistes français, qui ne sont pas encore si forts que les nihilistes russes, heureusement, viennent d'essayer, comme vous avez pu le lire dans les journaux, de faire sauter la statue élevée à M. Thiers, près la gare de Saint-Germain-en-Laye. Ils n'y ont pas réussi cette fois, mais ils recommenceront sans doute et finiront par être plus heureux.

» Décidément, les révolutionnaires n'ont point pardonné à M. Thiers, qui a tant fait pour eux cependant. D'abord, par son *Histoire de la Révolution*, il a été l'un des créateurs de la légende révolutionnaire. Puis il est le vrai fondateur de la troisième République. Il a fait échouer tous les efforts du parti conservateur pour sauver la France. Seulement il a combattu la Commune; il lui a repris Paris, en ne lui permettant de le brûler qu'à moitié. C'est là un de ces crimes qui ne se pardonnent pas. Une chanson populaire du temps de Louis-Philippe s'exprime ainsi sur le compte de Napoléon :

Le p'tit tondu qui est sur la place Vendôme,
D'puis qu'il est mort, on n'en dit plus tant d'mal.

» Cette chanson ne saurait s'appliquer au *p'tit tondu* de la place Saint-Georges. Depuis qu'il est mort, on en dit toujours autant de mal. Il n'a pas cessé d'être le *sinistre vieillard, l'assassin des patriotes, le bombardeur de Paris*. A quoi lui sert donc d'avoir gardé tant de ménagements, de s'être brouillé avec ses vieux amis, d'avoir tourné à la République sur la fin de sa vie. C'était vraiment bien la peine! On a ruiné sa maison, on a cherché à faire sauter sa statue.

» Et à Marseille donc! A Marseille, dans son pays natal, où la statue est votée, où les fonds ont été recueillis, le conseil municipal n'en veut plus! Il se refuse énergiquement à la faire élever, et l'ombre de M. Thiers sera condamnée à la suprême humiliation ou d'un méprisant déni de statue, ou d'une statue imposée par le gouvernement. »

***

Une révolte vient d'éclater au lycée de Limoges. Les élèves ont demandé le renvoi de trois surveillants, faute de quoi ils déclaraient vouloir quitter eux-mêmes l'établissement.

Trois des meneurs ont été renvoyés dans leur famille; leurs camarades ont riposté par une sorte de grève, mais sans désordres, ajoute naïvement la dépêche communiquée aux journaux républicains. L'instruction laïque porte ses fruits, et l'insubordination est la conséquence logique des scandales d'un enseignement de plus en plus impie et révolutionnaire.

ALGÉRIE.

Gouverneur général de l'Algérie à guerre.

Mustapha, 20 juin, 9 h. 20, soir.

Je reçois du général Cérès le télégramme suivant :

Saïda, 20 juin, 4 h., soir.

« La fuite rapide et précipitée de Bou-Amena, après avoir évité en dernier lieu la colonne Mallaret, n'a pas permis à cette colonne et à celle du général Détrie de continuer la poursuite et de s'enfoncer plus avant dans le Sud, tant elles sont distancées, la colonne Détrie surtout. Ces colonnes sont donc rentrées aux points qui leur ont été assignés, ou à peu près. Elles ont pour mission, placées en avant du Tell et des chantiers d'alfa, d'en assurer la tranquillité, en même temps que d'en empêcher l'accès aux rebelles, ou de marcher contre eux ou contre leurs campements, s'ils se rapprochent.

» Les colonnes, en ce moment, sont ainsi disposées: de l'Est à l'Ouest, colonne Brunetière, près Aïn-Midress; colonne Dufilhol à Sfisifa; colonne Détrie au Kreider; colonne Mallaret à Bou-Guern; la colonne Janin était sur l'Oued-el-Guennia et va se rapprocher d'El-Arecha.

» Ces colonnes vont être rapprochées et reconstituées.

» Une colonne mobile va être envoyée à Géryville avec un fort convoi.

» En outre, une petite colonne de deux escadrons et d'une compagnie d'infanterie parcourt, pour quelques jours, les environs de Frendah, qui ont été très-agités.

» De même, un bataillon de zouaves traverse les Flittas jusqu'à Tiaret.

» Les troupes sorties de Saïda avec le commandant Schurry sont rentrées en partie; le reste garde les points de Tarafona et Kalfallah. Le calme et la tranquillité sont revenus à Saïda et aux environs. Tous les chantiers d'alfa et de l'Ouest continuent de fonctionner; bien qu'ils soient couverts par deux colonnes, comme je vous l'ai dit plus haut, la plus grande prudence leur est recommandée. A Géryville, le commandant Fossoyeux dit: La tranquillité est parfaite. Dans le Djebel-Amour, l'ordre continue à ne pas être troublé. »

—

L'*Atlas* d'Oran, du 17 juin, publie les dépêches suivantes :

Saïda, le 15 juin.

« Comme je vous le disais dans ma dernière, les affaires deviennent de plus en plus sérieuses dans le Sud. Chaque jour on envoie de la troupe sur les hauts plateaux, mais en quantité insuffisante; il faudrait vingt mille hommes pour agir énergiquement, sinon notre situation sera gravement compromise.

» Ma plume se refuse à vous décrire toutes les horreurs commises par les révoltés dans le massacre des ouvriers sur les chantiers d'alfa. Les femmes, les jeunes filles et même des enfants de 7 à 8 ans ont subi tous les outrages qu'une nature des plus sauvages puisse imaginer; puis, dépouillés de leurs vêtements, ces malheureux ont été livrés à d'autres bandits.

» Kralfallah est réduit en cendres, ainsi que la gare; seule la ligne du chemin de fer n'a pas été touchée.

» Un grand engagement a eu lieu le 14 entre la colonne commandée en personne par le général Détrie et les rebelles commandés par Bou-Amena lui-même.

» Le général a attaqué l'ennemi avec une grande vigueur, et après lui avoir tué ou blessé un nombre considérable d'hommes, il lui a enlevé tous ses convois.

» Plusieurs drapeaux ou étendards sont restés entre nos mains et environ 1,500 chameaux et 2,000 moutons ont été pris.

» Bou-Amena est dans la dernière extrémité.

» Coïncidence remarquable : C'est le 14 juin qu'au Mexique le général Détrie remportait une victoire célèbre sur les Mexicains. »

Les horreurs commises auprès de Saïda sont malheureusement plus certaines que la « dernière extrémité » à laquelle serait réduit Bou-Amena.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juin.

La Bourse est fort animée. Notre 5 0/0 est à 119.70 et 119.75. On cote 88.75 sur l'amortissable ancien et 87.50 sur le nouveau. L'Italien oscille de 94.55 à 94.75.

L'action du Crédit foncier est fort bien tenue à 1,782.50. Les obligations Communale nouvelles se classent fort bien dans les portefeuilles. Elles aident à l'extension que prennent de mois en mois les opérations de prêts. On est à 750 sur le Crédit foncier d'Algérie.

Les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie continuent à être demandées à 680. Les tendances sont très-favorables. On cote la Banque de Paris 1,340. Le Crédit mobilier est demandé à 775.

C'est encore un placement à plus de 5 0/0 sans tenir compte des chances de plus-values. Le Crédit général français se retrouve à 845 et 850. Les achats du comptant sont nombreux et contribuent à la vigueur du mouvement ascensionnel.

La Banque nationale se maintient à 810. A ce prix les portefeuilles continuent à acheter. Le Crédit foncier Maritime se négocie aux environs de 620. On est à 270 sur les Bons de l'Assurance financière.

Des demandes importantes commencent à se produire sur les obligations du chemin de fer d'Alais au Rhône et à la Méditerranée. Ces titres sont émis sous le patronage de la Banque du Midi au prix de 302.50.

Les actions du Crédit de France et les actions anciennes de la Société générale française de Crédit se traitent à peu près aux mêmes cours et sont très-demandées.

Le chemin de fer de l'Est algérien met en vente 203,500 obligations de 500 fr. rapportant 15 fr. au prix de 357 fr. 50 c. garanties par l'Etat.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans l'*Étoile*, d'Angers :

« Quelques détachements de troupes ont, comme de coutume, fait escorte au Saint-Sacrement, dans les villes où les processions n'ont pas été interdites.

» Les feuilles radicales déversent à ce propos leur colère sur l'armée.

» Elles oublient que M. Farre ne peut, malgré la haine anti-religieuse qu'il exhibe à toute occasion, abroger le décret de messidor an XII qui prescrit certains honneurs militaires à rendre au Saint-Sacrement. »

Avant-hier matin, mardi 21 juin, à sept heures et demie, a eu lieu le solstice d'été. A la même heure a fini le printemps, qui durait depuis l'équinoxe de printemps, 20 mars, et a commencé l'été, qui durera jusqu'à l'équinoxe d'automne, 22 septembre, au soir.

Le jour du solstice d'été est le plus long jour de l'année. Ce jour-là, le soleil se lève à trois heures cinquante-huit minutes du matin, et se couche à huit heures cinq minutes du soir.

SABLÉ.

Le maire de Sablé a fait publier l'ukase suivant :

« Il est interdit à toute société musicale de jouer et de circuler en corps dans toute l'étendue du territoire de la commune de Sablé, ainsi que dans les lieux publics, sans une autorisation spéciale du maire.

» Le commissaire de police et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

» Hôtel-de-Ville de Sablé, le 17 juin 1881.

» *Le maire,*

» Signé : L. LEGLUDIC. »

Le but de cet arrêté, publié à la veille de la Fête-Dieu, était d'empêcher à toute société musicale d'assister en corps à la procession. Ce but a été rempli, mais la mesure fait peu d'honneur à celui qui l'a imaginée, et montre, une fois de plus, l'intolérance des républicains.

LE MANS.

La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche, au Mans, avec la solennité accoutumée.

Seulement, par suite d'un ordre de la municipalité interdisant, paraît-il, d'établir des reposoirs sur la voie publique, un seul autel avait été dressé dans la cour de M. Brichet, place de l'Eperon. Il était décoré avec beaucoup de goût.

NANTES.

Le *Phare de la Loire* ne pouvait manquer de vanter la sagesse et la prudence du maire de Nantes, M. Lechat. Lui seul avait compris le mandat qui lui était imposé, lui seul s'était montré le défenseur de la liberté de conscience, et les incidents qui se sont produits dimanche sur la place Sainte-Croix et sur la place Saint-Nicolas étaient, suivant ce journal, une œuvre cléricale habilement conduite, une protestation dont la responsabilité doit retomber sur leurs instigateurs.

Quelle candeur!

Quelle sincérité! — Les catholiques ont été les provocateurs, et c'est de longue date qu'ils préparaient leur revanche.

Les provocateurs, dit l'*Espérance du Peuple*, n'étaient pas du côté des catholiques, nous pourrions le prouver en nommant quelques-uns des perturbateurs; il nous suffira de dire que c'étaient pour la plupart de petits jeunes gens de 18 à 20 ans, au milieu desquels se trouvait un homme que ses fonctions dans l'enseignement auraient dû tenir éloigné des groupes d'où partaient et les chants et les cris.

Ces manifestants se tenaient au coin de la rue du Couëdic. Ils étaient là groupés, donnant et recevant le signal; eux seuls ont troublé la cérémonie par leur tenue indécente, par leur grossier langage, leurs chants et leurs insultes. A l'instant où le vénéré curé de Saint-Nicolas s'avançait sur les marches du parvis, portant le Saint-Sacrement, au moment où il l'élevait au-dessus de la foule pieusement agenouillée, ils chantèrent la *Marseillaise*, et l'on vit même en ce moment de misérables avinés tendre un poing menaçant vers le Dieu de nos autels en blasphémant son saint nom. Les femmes et les enfants du peuple, entendez-le, pleuraient en voyant ces insultes à la majesté de Dieu, et les hommes frémissaient et contenaient à grand'peine leur colère.

La protestation ne se fit pas attendre, elle éclata comme un coup de foudre, et les cris de : vive Dieu! vive la Religion! couvrirent ceux de : *à bas la religion! à bas Dieu!*

La police regardait et laissait faire, disant qu'on était libre dans la rue.

L'insulte est libre et tolérée! Tout un peuple est là agenouillé, adorant le Saint-Sacrement. Des misérables viennent l'insulter dans ses croyances, personne ne doit leur imposer silence, tels sont les principes de la Révolution. La liberté des majorités est moins respectable que celle des infimes minorités. Aveuglement funeste de notre temps.

Dieu merci, cette affirmation énergique, triomphante, eut raison des perturbateurs: ils disparurent tout-à-coup.

Voilà la vérité.

A Roubaix, à Toulouse, des faits analogues se sont produits. Là, comme à Nantes, les radicaux ont été les agresseurs.

Je ne me contenais pas; en entendant flétrir celle à qui j'avais voué un culte respectueux, j'éprouvais une indignation poussée au paroxysme.

Il leva sa canne sur moi, mais il comprit qu'il avait tout à craindre de mon emportement.

— Nous réglerons nos comptes plus tard, reprit-il; et elle aussi saura qu'on ne se joue pas impunément de moi.

Il murmura entre ses dents des paroles qui me semblaient révéler la soif de la vengeance.

J'étais tranquille pour moi, mais je tremblais pour elle.

Je suivis la direction de son regard fixé sur le même point avec une expression haineuse; je vis Mme Félicie immobile, debout sur la roche où je l'avais déjà aperçue; la parole qu'elle avait prononcée devant moi me revint à l'esprit; il me sembla entendre au milieu des vagues le même appel : « Qui me débarrassera de cet homme? »

Le sang me battait les tempes, j'étais dans une de ces dispositions d'esprit où l'on prête l'oreille aux plus sinistres conseils.

L'orage s'annonçait: une atmosphère lourde, brûlante, pesait sur nous; les oiseaux de mer sillonnaient l'air d'un vol inquiet, les lames secouaient violemment le canot; le courant nous emportait vers les brisants; j'eus alors un moment de vertige; une roche aigue, anguleuse, se dressait au-dessus de l'eau; il me semblait qu'elle m'attirait, et toujours la silhouette de Mme Félicie m'apparaissait sur la falaise.

— Recommandez votre âme à Dieu, dis-je à mon compagnon, car vous allez périr.

En même temps le canot lancé vigoureusement alla s'ouvrir sur le récif.

A peine le crime accompli, j'en compris toute l'horreur; j'essayai de sauver M. Ferdinand, je nageais comme un poisson, mais le ressac l'avait sans doute emporté vers la pleine mer, il me fut impossible de le retrouver.

Je me décidai alors à gagner le rivage; je trouvai Mme Félicie à son poste d'observation; elle était d'une pâleur mortelle.

— Qu'avez-vous fait de lui? me demanda-t-elle d'une voix haletante.

— Il ne vous tourmentera plus, je vous en ai débarrassée.

Elle se rappela alors les paroles qu'elle avait laissé échapper sans en calculer toute la portée.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, il est fou; comment pouvais-je supposer qu'un mot imprudent vous conduirait à l'assassinat? C'est horrible, c'est horrible!

Je ne répliquai rien, j'étais atteré; ainsi, celle pour qui j'étais devenu criminel me répudiait, me repoussait avec indignation : c'était le châtiment qui commençait.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

FONTENAY-LE-COMTE.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche à Fontenay au milieu du recueillement de la population, qui s'était empressée de donner son concours à la décoration des reposoirs et des rues qu'elle devait parcourir.

Le Saint-Sacrement était escorté par un détachement du 137e, commandé par un lieutenant.

Cette pieuse et imposante cérémonie s'est accomplie au milieu de l'ordre le plus parfait, et l'immense concours de la population qui s'y est associée témoigne heureusement de la puissance, en Vendée, du sentiment religieux que la municipalité a eu le bon esprit de ne pas froisser dans la circonstance.

La grêle en Loir-et-Cher.

Nous lisons dans le *Journal de Loir-et-Cher*, de Blois :

« Ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'orage de samedi a eu aux environs des conséquences désastreuses.

» La grêle a commencé à Orchaise, elle a dévasté les communes de Saint-Lubin, Chambon, Saint-Secondin-Molineuf, Saint-Sulpice, Fossé, la moitié de Marolles, Villebarou, la Chaussée-Saint-Victor, Saint-Denis, Saint-Claude et Saint-Laurent-des-Eaux. Les plus éprouvées sont celles d'Orchaise, Saint-Sulpice, Fossé et Villebarou, où la perte est évaluée aux dix-huit vingtièmes.

» On nous affirme qu'en certains endroits les grêlons pesaient plus de 100 grammes.

» A Blois, le haut de la ville a souffert, et pendant quelques instants ça été autour de la Halle une véritable panique. Les animaux, effrayés, s'enfuyaient dans toutes les directions. La Caserne a eu 140 vitres de brisées et l'Asile des Aliénés 500.

» Quantité d'oiseaux ont été tués. »

On écrit de Saint-Laurent-des-Eaux, arrondissement de Blois, au *Moniteur orléanais* :

« Samedi, vers quatre heures, des nuées chargées de grêle se sont abattues sur nos campagnes. En quelques minutes, des grêlons de la grosseur d'œufs de pigeons, quelques-uns du volume d'un œuf de poule ont anéanti les espérances de nos cultivateurs et de nos vignerons.

» Les blés, les avoines, les orges sont littéralement hachés ; dans le vignoble, les raisins en pleine fleur sont coupés. Les prairies sont ravagées, c'est un grand désastre. A Chaffin, les jardins ont été particulièrement saccagés.

» Partout des oiseaux tués par les grêlons, des branches coupées ; les jardins ravagés et les champs saccagés. Vitres, châssis, cloches, tout a été brisé. »

Théâtre de Saumur

Direction de M. J. ROUBAUD.

MM. MARCK et CHAVANNES, directeurs-administrateurs de la Tournée artistique.

SAMEDI 25 juin 1881,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Le Monde où l'on s'ennuie

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Edouard PAILLERON.

Mme DEVOYOD, de la Comédie-Française, remplira le rôle de *la duchesse de Réville ;*

M. MARCK, celui de *Bellac*.

Le spectacle commencera par :

Pendant le bal, comédie nouvelle en 1 acte, de M. Edouard Pailleron.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

Variétés.

LA FOUDRE.

Les lignes qui suivent offrent le plus vif intérêt dans ce moment où les orages sont si fréquents :

La foudre est une gigantesque étincelle électrique qui éclate entre un nuage et la surface du sol. Les éclairs eux-mêmes sont des étincelles absolument semblables à celles que nous produisons avec nos machines. Si l'électricité jaillit entre deux nuages, ce qui arrive le plus souvent, elle ne nous fait aucun mal ; si elle parvient jusqu'à terre, elle foudroie. Les nuages électriques s'attirent, se rapprochent, et, quand la distance est devenue assez faible, les deux électricités se rejoignent et forment l'étincelle ; le trait lumineux a quelquefois alors 12 ou 14 kilomètres de longueur. Les mêmes nuages donnent successivement un grand nombre de décharges en continuant leur route, aussi les éclairs et les grondements peuvent se succéder pendant des heures. On ne peut pas plus dire que le tonnerre tombe, qu'on ne peut dire qu'il monte : l'électricité terrestre et l'électricité atmosphérique se rejoignent instantanément. Des observateurs dignes de foi affirment que quelquefois le trait électrique s'élance du sol.

L'éclair a une durée inappréciable pour nous : un millionième de seconde. Souvent l'électricité, au lieu de jaillir de nuage en nuage, court seulement sur la même nue, et il n'y a que des décharges intérieures. Enfin, à la suite des journées chaudes, on aperçoit à l'horizon des lueurs connues sous le nom d'éclairs de chaleur. Ce sont des éclairs ordinaires reflétés par l'atmosphère ; l'orage a lieu au-dessous de l'horizon : le bruit du tonnerre ne se propage pas au-delà de six lieues, la lueur de l'éclair peut se distinguer à plus de trente lieues.

Il est facile de calculer à quelle distance on se trouve de l'éclair suivi du roulement : le son parcourt 337 mètres à la seconde ; si l'on a compté 5 secondes d'intervalle entre l'éclair et le commencement du roulement, c'est que le point du sol le plus rapproché de l'éclair se trouve à cinq fois 337 mètres, soit 1,685 mètres.

Ajoutons cette remarque importante : qu'on a tort de s'effrayer du bruit du tonnerre comme danger, puisque, quand on entend le grondement, la foudre a déjà éclaté ailleurs, et que si l'on avait dû être frappé, on l'aurait été avant d'entendre le coup. Ce raisonnement est évident : la transmission d'un bruit étant plus lente que la marche de la lumière ou de l'éclair, et le précédant par conséquent plus ou moins, mais toujours selon la distance. Quand le bruit suit de très-près l'éclair, c'est qu'on est peu éloigné.

L'éclair peut se bifurquer et se subdiviser. On cite un orage pendant lequel on n'entendit que trois coups de tonnerre distincts, tandis que quatre églises furent foudroyées.

Il va sans dire que la foudre frappe le plus souvent les objets les plus élevés ; toutefois l'orientation, la nature des objets, exercent une notable influence sur la décharge. On voit l'électricité frapper des buissons au pied de tours construites en pierres, mauvaises conductrices, certains arbres peu élevés à côté d'arbres très-hauts. En général, l'arbre le plus riche en eau semble préféré de la foudre.

La marche suivie par la foudre, quoique capricieuse en apparence, a cependant sa raison d'être ; elle passe toujours par les endroits où les obstacles sont les plus faibles. On cite plusieurs faits pendant lesquels, à des époques assez éloignées, la foudre tombant deux fois sur les mêmes édifices, suivit exactement les mêmes routes et se divisa sur les mêmes points.

Les effets de la foudre sont très-variés : elle fond les métaux et produit des transports extraordinaires. On a raconté qu'un mur du poids de 20,000 kilogrammes fut arraché et transporté à 3 mètres. Si des personnes atteintes sont restées paralysées, on rapporte qu'un malade de Niort, perclus et ayant été renversé par la foudre, se releva guéri.

Les précautions à prendre contre la foudre sont connues : on doit éviter de se mettre à l'abri sous un arbre isolé et élevé. Il est prudent de se tenir à une distance égale à une fois et demie la hauteur de cet arbre. On doit s'éloigner des masses métalliques, de tuyaux conducteurs d'eau, des cheminées dans lesquelles la suie est conductrice, et des fourneaux, afin d'éviter les courants d'air. Ajoutons que les vêtements de soie et les tabourets sur pieds de verre sont des précautions illusoires.

Ici se place naturellement la question des paratonnerres ; nous rappelerons seulement que la pointe métallique du paratonnerre a pour but et pour effet de donner une issue à l'électricité qui est attirée du corps terrestre par un nuage orageux ; mais que, sous peine de graves dangers, la chaîne du paratonnerre, destinée à conduire l'électricité vers un point où elle va se perdre, doit être entretenue avec le plus grand soin sans aucune disconstinuité.

D'après la statistique, les victimes de la foudre se chiffrent chaque année par centaines en France, seulement. Sur huit cents personnes frappées de 1854 à 1863, on ne trouve que 233 femmes, moins du tiers. La raison en est, sans doute, qu'elles s'exposent moins que les hommes. Cependant, il existe peut-être, pour les animaux comme pour les végétaux, quelques particularités que nous ne connaissons pas. Ainsi, on prétend que le chien est plus souvent frappé que l'homme.

Au point de vue de la distribution annuelle des orages, il est évident qu'ils sont plus fréquents en été qu'au printemps et en automne. La proportion est d'environ dix-sept pour le printemps dans nos latitudes, de soixante en été et de trente en automne. Les orages d'hiver, qui sont plus rares, sont les plus dangereux. Dans certains pays, les orages sont continuels. Dans les environs de Quinto on a relevé vingt journées orageuses par mois. A la Jamaïque, il tonne tous les jours pendant cinq mois consécutifs. Dans l'Amérique, il y a des orages vraiment effrayants, pendant lesquels les détonations du tonnerre se suivent sans intervalle de midi à 3 heures de l'après-midi ; les forêts vierges paraissent en feu. Au Bas-Pérou, on ne sait pas ce que c'est que le tonnerre, on n'a jamais entendu son grondement.

Il existe des influences locales, assez mal définies du reste, qui semblent appeler de préférence les orages : ils paraissent avoir plus de force et de fréquence dans le voisinage des forêts, des nappes d'eau et des terrains calcaires ; en Angleterre, les régions des mines métalliques présentent moins de jours orageux que les autres. On a remarqué qu'au-dessus des terres riches en fer, les orages les plus menaçants se dissipent sans éclater.

A côté des orages qui se manifestent à tous les yeux, il existe d'autres phénomènes électriques curieux. On a vu en temps d'orage des fontaines desséchées déborder subitement et produire des inondations ; on entend quelquefois l'eau bouillonner avec violence dans les puits naturels. Au Mont-d'Or, quand la source des bains de César fait du bruit, les habitants disent qu'un orage est imminent. Lorsque l'atmosphère est très-chargée d'électricité, on voit les éclairs couvrir des prairies entières et même des parties de la mer ; de loin, on croirait à des incendies. Par un temps magnifique, un vaisseau anglais fut abordé par un globe bleuâtre de feu de la grosseur apparente d'une meule de moulin qui roulait à la surface de la mer. Le globe, après s'être élancé verticalement à peu de distance du navire, alla frapper les mâts avec une explosion comparable à plusieurs centaines de coups de canon : cinq matelots furent jetés sur le pont sans connaissance.

Dans des journées très-orageuses, on peut assister à un spectacle singulier. Des parties brillantes des corps et des parties métalliques s'élance une vive clarté. Les aigrettes lumineuses ont été observées dans la plus haute antiquité ; elles sont connues de nos jours, sous le nom de feu Saint-Elme. Pendant les orages il n'est pas rare d'apercevoir une lueur électrique au haut des clochers. Les pluies d'orage sont elles-même souvent lumineuses, tellement qu'à leur contact tout scintille et que la terre semble couverte d'ondes enflammées.

(*Gazette du Centre.*)

On lit dans le *Figaro*, à la date du 15 juin 1881, sous la rubrique : *La vie en plein air* :

. . . . . .

Les hommes, tout en prenant leur part de plaisir, songent à l'avenir.

Les chasseurs surtout, retournant le fameux axiome : *Si vis pacem para bellum*, se préparent à livrer bataille aux lièvres et aux perdreaux. Les *malins de la partie*, comme dit le père Laforêt, revisent leur attirail de guerre et préparent les victoires. Recherchant avidement ce qui peut leur assurer le succès dans les prochaines luttes, il en est peu qui n'abandonnent le lefaucheux perfectionné pour un fusil plus perfectionné encore, comme ailleurs on a délaissé le *chassepot* pour le *gras*.

Comme arme de chasse, le dernier mot de la perfection, à l'heure qu'il est, est le fusil aux canons *choke-bored* de Galand, l'armurier parisien qui a su faire pâlir l'étoile des plus renommés armuriers anglais, dont les prétentions exorbitantes n'étaient pas souvent justifiées par le mérite des armes qu'ils nous faisaient payer si cher.

Notre compatriote, — rendons lui cette justice, — a su faire aussi bien, sinon mieux que ses émules britanniques ; il a importé chez nous le *choke-bored*, il l'a perfectionné, ce qui est tout-à-fait dans sa nature de chercheur. Actuellement, à notre avis, ses fusils sont ceux qui portent le plus loin, avec le plus de force et de concentration. Nous ne dirons pas tout ce que nous pensons des produits sortant des fabriques de Galand, il est des éloges qui sont délicats à donner, surtout dans un journal comme celui-ci ; mais nous engageons nos lecteurs à visiter son arsenal de la rue Hauteville ou à lui demander l'envoi de son livre sur l'armurerie dans lequel ils puiseront d'utiles renseignements pour y guider leur choix.

Ceci dit en passant, revenons aux choses de la villégiature actuelle.

. . . . . .

A la Gravure ancienne.

M. BELLAN a l'honneur d'informer le public qu'il est possesseur d'une très-belle collection de *Gravures anciennes*, provenant de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, et principalement de la *Galerie du cardinal Antonelli*, des meilleurs maîtres d'Europe, qu'il vend à des prix très-modérés : Rembrandt, van Ostade, Mellan, van der Meulun, Edelink Drevet, Rigaud, Weirroter, Goya, Morghen, Piranesi, Duplessi, Callot et autres.

Huit jours de vente seulement

10, *rue Saint-Jean, Saumur.*

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au *sel de Berthollet*). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au *s. az. de bismuth et magnésie.* — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au *quinquina* et *colombo*, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, *Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris*, et *principales Pharmacies de* FRANCE *et de l'*ETRANGER.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

L'EST ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25,000,000 DE FR.

Siège social à Paris, 66, Chaussée-d'Antin.

ÉMISSION

de **203,500 OBLIGATIONS** de **500** fr. **5 %**

Intérêt annuel : 15 fr., payables par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet. Remboursement en 97 ans, par tirages annuels, à partir de 1882.

GARANTIE DE L'ÉTAT

(Loi du 2 Août 1880)

L'État garantit à la Compagnie (art. 7 et 10 de la Convention du 30 Juin 1880), pendant les 98 ans de la concession, un revenu **net annuel** *de* **5,688,550** *francs.*

L'intérêt et l'amortissement de 263,580 Obligations (*34,482 étant déjà émises, 203,500 faisant l'objet de la présente émission, et 25,598 à émettre s'il y a lieu*) exigeront annuellement **4** millions **183,800** francs.

Il y a donc un excédant de **1,504,750** fr., représentant à 6 0/0 la rémunération des 25 millions entièrement versés du capital-actions.

PRIX D'ÉMISSION : 357 FR. 50 C.

(JOUISSANCE DU 15 JUILLET 1881)

Payables : En souscrivant..... 25 f. »
A la répartition..... 52 50
contre remise d'un titre provisoire.
Le 15 Janvier 1882. 80 fr.
Le 15 Juillet 1882. 50
Le 15 Janvier 1883. 50
Le 15 Juillet 1883. 50
Le 15 Janvier 1884. 50 pour solde,
contre remise d'un titre définitif, nominatif ou au porteur, jouissance du 15 Janvier 1884.

Chaque Action a droit à une Obligation irréductible.

Pendant la période des versements, il sera bonifié un intérêt de 4 0/0 l'an sur les sommes payées. La libération anticipée est admise, mais seulement aux dates ci-dessus et pour solde.

Souscription publique : le Mercredi 29 Juin

A PARIS : A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, et bureaux de quartier ;

En ALGÉRIE { **Banque de l'Algérie**, **M. H. Teissier**, Philippeville ;

Et dans les DÉPARTEMENTS, chez les Correspondants du CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Les Obligations de la Cie sont déjà cotées à la Bourse de Paris. Elles figurent parmi les valeurs sur lesquelles la Banque de France fait des avances.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GOMMARD, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 15 matin.
8 15 —		
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 18 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 10 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 25	» »	» 15
3 % amortissable	88 50	» 10	» »
3 % amortissable nouveau	87 20	» »	» 15
4 1/2 %	115 »	» 25	» »
5 %	119 50	» 20	» »
Obligations du Trésor	524 »	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	510 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238 »	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 »	» »	» »
— 1865, 4 %	525 »	» »	» »
— 1869, 3 %	409 »	1 »	» »
— 1871, 3 %	402 »	» »	2 »
— 1875, 4 %	514 50	» »	» »
— 1876, 4 %	514 »	» »	» »
Banque de France	5750 »	60 »	» »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1100 »	1 25	» »
Crédit Foncier colonial	635 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1780 »	7 50	» »
Obligations foncières 1877	364 50	» »	» 50
Obligations communales 1879	455 50	» »	» »
Obligat. foncières 1879 3 %	454 50	» »	» »
Soc. de Crédit ind. et comm.	780 »	» »	» »
Crédit mobilier	775 »	» »	2 50
Est	845 »	» »	5 »
Paris-Lyon-Méditerranée	1850 »	» »	» »
Midi	1345 »	» »	5 »
Nord	2115 »	» »	25 »
Orléans	1415 »	5 »	» »
Ouest	875 »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1565 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique	647 50	» »	2 50
Canal de Suez	1840 »	» »	» »
Société autrichienne	802 »	3 75	» »
OBLIGATIONS.			
Est	389 »	» »	» »
Midi	400 »	» »	» »
Nord	402 »	» »	» »
Orléans	399 75	» »	» »
Ouest	397 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	398 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture)	388 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	396 »	» »	» »
Canal de Suez	570 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BROISIER, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Broisier, Eugène, marchand de meubles à Saumur, sont invités à remettre à M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic de ladite faillite, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées; s'ils préfèrent les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

La vérification des créances commencera le vendredi 29 juillet 1881, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal.

Le greffier,
(429) L. BONNEAU.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques après faillite

DE MEUBLES NEUFS

Et articles de voyage,

Le samedi 25 juin 1881, à une heure après midi,

A Saumur, en la salle des ventes, rue d'Orléans, 55,

Et par le ministère de Me MILLION, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION :

Bois de lit, armoires, commodes, toilettes anglaises, toilettes commodes, tables diverses, guéridons, chaises, tables de nuit, buffets, tables à ouvrage.

Glaces, descentes de lit, plusieurs pièces de stores de différentes couleurs, bourrelets, tapis, coutil, cretonne, satinette, passementerie, ornements de toutes sortes.

Malles et valises, lits en fer, et quantité d'autres bons objets.

Le tout dépendant de la faillite du sieur Broizier, marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, et à la requête de M. Doussain, syndic de ladite faillite.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,
(433) CH. MILLION.

Commune de Vivy-les-Deux-Sœurs.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Vivy prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Vivy, le dimanche 26 juin 1881, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1,078 mètres d'empierrement, y compris l'entretien....	5,831 fr. 98
Somme à valoir....	168 02
Total...	6.000 fr. »»

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

GRANDES TUILERIES

Mécaniques.

PERRUSSON

à Ecuisses (Saône-et-Loire).

SUCCURSALES : *à Saint-Léger-sur-Dheune, Autun* (Saône-et-Loire); *Sancoins* (Cher), et *Fontafie* (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 : **médaille d'or**, *la plus haute récompense décernée aux fabricants de Tuiles de la Bourgogne.*

Tuiles mécaniques de tous modèles; briques pleines et creuses; carreaux; tuyaux pour cheminées et pour conduites d'eau; poterie artistique et de bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes Perrusson, brevetés S. G. D. G.; tuiles à tenon et tuiles à panneton, à tenaille, destinées à rendre les toitures parfaitement solidaires tout en supprimant l'attachage aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié et carreaux céramiques perfectionnés.

Carrelages en tous genres, depuis 1 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre.

Représentant : M. J.-B. MARÉCHAL, rue Gueule-du-Loup, 2, à Saumur (Maine-et-Loire). (398)

Le Journal des Tirages Financiers

(11e Année)

PARIS — *18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18* — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-Complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Études approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'CHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

VINS DE BORDEAUX

TRÈS-RECOMMANDÉS.

M. RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 et 130 fr. la barrique.

Supérieurs, 1878, à 150 fr.
» 1877, à 200 »
Crû St Julien 1877, à 300 »
» 1874, à 400 »
Eau-de-vie, 1 fr. 50 le litre.

Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (430)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

ANCIENNE MAISON ANGLAISE

désire représenter maison de Champagne (Saumur). — Ecrire : J. DUTILH et Cie, Bath (Angleterre). (431)

NOURRISSONS.

Mme LEGRIS, place du Chardonnet, **demande des nourrissons.** — De bons soins leur seront prodigués.

Récompenses Nationales de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.

QUINA-LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

(Extrait des 3 Quinquinas)

Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.

recommandé contre

les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.

PARIS, 22 & 30, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.

AUX AMATEURS DE CHAMPIGNONS

Pour 1 fr. 20 en timbres ou en mandat-poste, adressés à M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, on reçoit *franco*, par le retour du courrier, le livre ayant pour titre : *Moyen de faire pousser les Champignons en abondance, dans sa cave ou son grenier, sans le secours de personne.*

L'époque où nous sommes, étant la plus propice à cette délicate et intéressante culture, nous engageons les amateurs, s'ils ne veulent pas être privés de leur mets favori, à ne mettre aucun retard à la demande de ce traité, œuvre de M. Boutard, champignoniste pratique très-expérimenté.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans **demande une place de valet de chambre.**

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien-Dentiste,

19, rue Royale, Saumur,

Au premier.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Drouot, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.